



Berstett



Gimbrett



Reitwiller



Rumersheim

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

J'espère que vous avez pu, toutes et tous, mettre à profit les mois de juillet et août, soit pour partir un peu en vacances ou tout du moins ralentir votre activité et vous ressourcer pour être d'attaque pour la rentrée !

Au niveau de la commune, nous avons pu compléter notre équipe technique par l'embauche de deux agents de manière à pouvoir faire face aux nombreux travaux qui sont à réaliser dans nos villages.

Nous avons également procédé au choix du cabinet d'architecture qui prendra en charge la rénovation du foyer de Rumersheim ; des WC publics dignes de ce nom ont été aménagés derrière la mairie de Berstett, là où se trouvaient jadis les WC de l'école élémentaire.

Un point plus complet sera fait dans le prochain bulletin sur les principaux travaux réalisés.

Le jury départemental du fleurissement a par ailleurs maintenu les trois fleurs au village de Rumersheim grâce au travail des bénévoles et des agents communaux ; un grand MERCI à toutes celles et tous ceux qui s'occupent avec beaucoup d'engagement et de réussite des aménagements floraux de nos quatre villages !

Bonne lecture et bonne rentrée à toutes et à tous !

Très cordialement,

Votre maire, Jean-Claude LASTHAUS

JUMELAGE BOLLSCHEWIL

Le 27 octobre 1990 a été signé, à Bollschweil, l'acte de jumelage entre nos deux communes.

A l'occasion du 35^{ème} anniversaire de ce partenariat, le maire de la commune de Bollschweil nous invite à célébrer cet événement le samedi 25 octobre prochain.

Le programme de cette journée devrait être le suivant :

- Accueil à St Ulrich à 9h30, visite guidée du monastère
- Collation servie dans le Ussermannsaal à St Ulrich
- Randonnée aux alentours de Bollschweil
- Repas en commun dans le manège du château de Bollschweil

La commune mettra à disposition un bus d'une cinquantaine de places. Le départ est prévu à 7h30 et le retour aux alentours de 20h30 (arrivée à Berstett).

L'inscription est ouverte aux habitants de nos villages **dans la limite des places disponibles**, nous invitons les personnes intéressées à se signaler en mairie :

au 03 88 69 55 46 ou
mairie@berstett.fr



Bollschweil

SCOTERS : ENQUÊTE PUBLIQUE

du 25 août au 30 septembre



Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg- Projet de territoire de 2026 à 2050

Le territoire

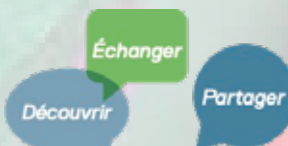
- Communauté de communes du Pays de la Zorn
- Communauté de communes du Kochersberg
- Eurométropole de Strasbourg
- Communauté de communes du Canton d'Erstein

Le rôle du SCOTERS

- Organiser les mobilités
- Répondre aux besoins en logements
- Garantir une offre d'emplois, d'équipements et de services
- Accompagner les pratiques de consommation
- Préserver les ressources
- Assurer la résilience face au changement climatique

VOTRE AVIS COMPTE !

Pour accéder au dossier, connaître les lieux de permanences et vous exprimer, c'est ici !
<https://www.scoters.org/scot-en-revision/>



DÉPART DE NOTRE PASTEUR CLAUDE HORVILLER

Claude Horviller, notre pasteur depuis septembre 2018, a choisi une nouvelle destination pour la fin de sa carrière. Son installation dans son nouveau ministère aura ainsi lieu le 28 septembre 2025 à l'église Saint-Mathieu de Colmar.



Nous souhaitons dans ses quelques lignes retracer son parcours parmi nous. Dès son arrivée à Berstett, Claude a mis toute son énergie dans la redynamisation de la vie paroissiale à Berstett-Olwisheim après deux ans de vacance pastorale. En 2022, il a accepté de desservir également la paroisse de Reitwiller-Gimbrett après le départ à la retraite non remplacé de son pasteur. Le «secteur du Kochersberg», avec un unique pasteur, était créé.

Claude a œuvré sans relâche pour que le secteur du Kochersberg fonctionne « comme une seule entité riche de sa diversité en tissant du lien et en construisant des passerelles » parce que « la diversité, la mobilité et la rencontre sont au cœur de [son] engagement personnel », selon ses mots lors du barbecue paroissial à Berstett le 28 juin dernier.

Cette diversité s'est traduite non seulement par des cultes avec invités, des expositions d'art au presbytère, des concerts, des barbecues dans le jardin paroissial, les repas 3x3 et autres, mais aussi par l'attention portée à l'œcuménisme, et à une coopération harmonieuse avec la paroisse catholique de Rumersheim.

Pour cette ouverture à l'autre et ce regard «au-delà» pendant toute la durée de notre collaboration, nous le remercions chaleureusement et lui souhaitons le meilleur pour cette nouvelle tranche de vie.

Les conseillers presbytéraux du Secteur du Kochersberg



LE CLUB DES JEUNES AÎNÉS DES VILLAGES ASSOCIÉS DE BERSTETT

Présentation de la saison 2025-2026



Le Club des Jeunes Aînés des villages associés de Berstett reprendra ses rencontres mensuelles le 15 septembre 2025, avec une soirée karaoké à Shopping Promenade et dîner dans un restaurant proche.

Le programme jusqu'à la fin de l'année sera le suivant :

- **13 octobre** : Neier Siesser, fromage, charcuterie, noix et pains spéciaux ;
- **10 novembre** : réalisation d'un objet en céramique ;
- **8 décembre** : lecture de contes populaires du Kochersberg sur Noël.

Les horaires, lieux des rendez-vous et autres informations seront diffusés au préalable aux personnes inscrites sur la mailing-list.

Les dates et thèmes pour la période janvier-juin 2026 seront annoncés dans une prochaine édition du Dorfblattel, après fixation du calendrier d'occupation des salles. Quelques sorties en covoiturage seront également proposées. Elles sont toujours appréciées.



Sortie en Alsace bossue en juin 2025

Petit retour sur la programmation de septembre 2024 à juin 2025 :

Haari Owe, réalisation d'une fleur en céramique, soirée bowling & restaurant, centre de table de Noël, hypnose médicale, histoire de l'Alsace, les sentiers et équipements de randonnée, bricolage de Pâques, Hatha yoga, soirée conviviale pour recueillir les idées et définir les thèmes de la saison suivante.

Les rencontres des Jeunes Aînés sont ouvertes à tous, des quatre villages (ou de plus loin), retraités ou non. La cotisation est maintenue à 10€. Une participation ponctuelle supplémentaire pourra être demandée. Pour plus d'informations et si vous souhaitez recevoir les mails d'invitation, contacter :

- Linette Taesch (06 82 44 13 49 ou linette.taesch@orange.fr) ou
- Éliane Dossmann (06 25 75 36 80 ou eliane.dossmann@sfr.fr)

Après la pause estivale, les activités du Club reprennent :

Le 11 septembre 2025 : reprise des rencontres mensuelles (tous les deuxièmes jeudis de chaque mois), à la salle de Gimbrett à partir de 14h

Le 16 septembre 2025 : début des séances de gym prévention santé pour les séniors, à la salle de Gimbrett, tous les mardis de 14h à 15h. Des activités physiques adaptées (APA) délivrés par des professionnels diplômés de Siel Bleu. Les nouveaux participants sont toujours les bienvenus

Le jeudi 9 octobre 2025 : après-midi TARTE FLAMBEE. Rendez-vous dès 11h30, à la salle polyvalente de Gimbrett (10h30 pour les personnes qui veulent aider). Pour une bonne organisation, merci de confirmer votre participation à Joseph Burger (07 62 64 76 50), Alfred Gruber (03 88 69 61 95) Richard Gebel (03 88 51 26 95), Jean Taesch (06 83 96 66 54) ou René Grasser (03 88 51 24 89) pour le 3 octobre 2025 au plus tard.

Le prix sera de 10 € pour les personnes à jour de cotisation et de 15 € pour les autres.



CÉLÉBRATION DE LA FÊTE NATIONALE DU 13 JUILLET 2025

Après avoir prononcé le discours officiel, Pierre Lux, le maire-délégué de Rumersheim a déposé une gerbe devant le monument aux morts. A l'issue de la cérémonie, tartes flambées et bonne humeur ont été les principales invitées de la soirée.



RUMERSHEIM : LA PORTE D'UNE ÉGLISE ET DES BÉNÉVOLES

Un grand merci à Messieurs Jean-Paul Adam et Jean-Marc Walter, président du Conseil de Fabrique, pour la remise en état de la porte de l'église de Rumersheim.



Une nature romantique à Reitwiller

CHATS ET COMPAGNIE

Suite à une invasion de chats sauvages à Gimbrett, la commune a fait procéder à leur capture et à leur stérilisation. Cette opération se déroule du 11/08/2025 au 30/10/2025 dans la rue du Centre et la rue de la Garance à Gimbrett. Les animaux sont trappés, stérilisés, puis tatoués d'un « S » dans l'oreille. Ils sont ensuite relâchés sur leur site d'origine, afin qu'ils retrouvent leurs habitudes de chats libres. La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de la SPA de SAVERNE.

Nous rappelons qu'il est interdit d'attirer ou de nourrir systématiquement ou de façon habituelle des animaux, notamment les chats, quand cette pratique est une cause d'insalubrité. Il est obligatoire d'identifier son animal par puce électronique auprès d'un vétérinaire.

DISPARITIONS ET EMPOISONNEMENT

La Commune a récemment été interpellée au sujet de plusieurs disparitions de chats « domestiques » sur Berstett. Ces derniers auraient fait l'objet d'empoisonnement selon leurs propriétaires. La gendarmerie en a été informée.



INCIVILITÉS

Les poubelles destinées aux déjections canines de rue sont régulièrement obstruées par une grande quantité de déchets et ne servent donc plus à leur destination initiale.

Nous rappelons aux usagers que ces poubelles sont destinées uniquement aux déjections de nos compagnons à quatre pattes et ne peuvent en aucun cas recevoir d'autres déchets qu'il convient de jeter dans les bacs adéquats.



La municipalité vous remercie pour votre civisme !



La houblonnière de Rumersheim



Rumersheim



Éco pâturage à Reitwiller

Directrices de publication :
Valentine Erné-Heintz, Manon Hochard,
Noémie Ludwig, Anne Taesch

Mise en page: Essence Graphique
Protection climatiquement neutre :

à venir.

RÉOUVERTURE DU GUICHET MAPRIMERÉNOV' : nouvelles modalités

« **MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur** » vous permet, dans le cadre d'une rénovation globale, de financer des travaux au sein de votre logement pour gagner en confort en été comme en hiver, et réaliser des économies d'énergie. La plateforme informatique sur laquelle vous pouvez déposer un dossier pour bénéficier de ce **soutien financier ouvrira le 30 septembre**.

Pour bénéficier de « MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur », vous devez réaliser un ensemble de travaux de rénovation énergétique dans votre logement parmi les 6 postes d'ouvrage suivants :

- isolation thermique des murs ;
- isolation thermique des planchers bas ;
- isolation thermique de la toiture ;
- isolation thermique des menuiseries extérieures ;
- ventilation ;
- production de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Nouveaux dossiers acceptés limité à 13 000 jusqu'à la fin de l'année 2025.

Dans un premier temps, à partir du 30 septembre, seuls les ménages très modestes pourront déposer un dossier.

À compter du 30 septembre, vous ne pourrez bénéficier de MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur que si le logement en question fait partie des plus énergivores, autrement dit s'il est classé E, F ou G s'agissant du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Par ailleurs, le bonus de subvention de 10 % est supprimé.

Enfin, à compter du 30 septembre, le plafond des dépenses éligibles à MaPrimeRénov' sera de 30 000 € ou 40 000 €, en fonction du gain énergétique permis par la rénovation.

PROTOXYDE D'AZOTE

une pratique à risques de plus en plus répandue



Des kits d'utilisation de protoxyde d'azote sont régulièrement retrouvés dans les espaces publics des villages. Le « gaz hilarant » ou « proto », c'est du protoxyde d'azote (molécule : N₂O). Le gaz est vendu, en cartouches ou en bonbonnes.

Le produit est consommé par certains adolescents et jeunes adultes. Ils recherchent l'effet rapide, fugace, euphorisant et les distorsions sensorielles ressenties avec ce produit. Ce type d'usage s'est amplifié, ainsi que le nombre et la gravité des complications observées.

La loi n° 2021-695 du 1^{er} juin 2021 tendant à prévenir les usages dangereux du protoxyde d'azote, établit un cadre protecteur :

- Interdiction de vendre ou d'offrir du protoxyde d'azote aux mineurs dans tous les commerces, lieux publics et internet (3 750 € d'amende) ;
- Provoquer un mineur à faire usage d'un produit de consommation courante pour en obtenir des effets psychoactifs est un délit puni de 15 000 € d'amende.
- Interdiction de la vente ou de l'offre, y compris aux personnes majeures, dans les débits de boissons et les débits de tabac (3 750 € d'amende)
- Les sites de commerce électronique doivent spécifier l'interdiction de la vente aux mineurs de ce produit quel que soit son conditionnement (3 750 € d'amende)
- Interdiction de vendre et de distribuer tout produit spécifiquement destiné à faciliter l'extraction de protoxyde d'azote (3 750€ d'amende).

La consommation du protoxyde d'azote présente de nombreux risques :

asphyxie par manque d'oxygène, perte de connaissance, brûlure par le froid du gaz expulsé, désorientation, vertiges, chutes... En cas de consommations répétées à intervalles rapprochés et / ou à fortes doses, de sévères troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques ou cardiaques peuvent survenir.

La consommation associée à d'autres produits (alcool, drogues) majore les risques.